

AR Prefecture

016-200054047-20220926-2022_09_26_18-DE
Reçu le 28/09/2022
Publié le 28/09/2022

- le long de la RD948 et dans le cœur historique coupure de 0h à 6h,
- le reste la commune, coupure de 22h30 à 6h00.

En période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu selon les modalités définies ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés d'application de cette mesure.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 27 septembre 2022

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

